

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 28 juillet 2022

Membres présents : 12

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absents excusés :

Annie MANDION

Sébastien GAY – a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE

Bruno GROSSI – a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT

Madame le Maire ouvre la séance à 19h et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- Emprunt relais pour les travaux de l'église
- Maintenance et sécurité des équipements
- Questions et informations diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Maire remercie les conseillers de s'être rendus disponibles pour ce Conseil au milieu de l'été.

PV du conseil du 24 juin 2022 : approuvé à l'unanimité

Emprunt relais pour les travaux de l'église : Mme le Maire explique que, compte tenu du versement des subventions par fractions, du délai de 2 ans pour la récupération de la TVA, du versement des dons de la Fondation du Patrimoine à l'issue des travaux seulement, il y a lieu de souscrire un emprunt relais sur 2 ans de 310 000 € avec tirage en fonction des besoins. Cet emprunt, difficile à obtenir dans la conjoncture actuelle, est proposé par le Crédit Agricole au taux de 2,18 %. Après discussion la proposition est adoptée à l'unanimité.

Maintenance et sécurité des équipements : Mme le Maire demande aux conseillers d'être particulièrement attentifs à ces sujets.

Sont mentionnés expressément la vérification d'un poteau + jambe de force sur le stade de foot, ainsi que celle de marches de l'escalier d'accès au rangement en étage de la salle des fêtes.

Il est rappelé que les signalements doivent être rapportés en mairie pour pouvoir être traités.

Questions et informations diverses :

- Installation prochainement d'un îlot numérique à l'agence postale, à disposition des habitants.
- Marché sécurité rte de Salbris : à la demande du département le nombre de stationnements a été réduit. Le résultat de l'appel d'offres sera connu début septembre et demandera la convocation d'un Conseil.
- L'arrêté municipal interdisant momentanément la pêche à l'étang communal est consécutif au manque d'eau et à la température de celle-ci. Il n'y a aucun rapport avec la station d'épuration.
- Une réflexion sur la fréquence et la modalité des tontes doit être menée : à paraître un article dans le prochain bulletin municipal.

Vol avec effraction du vestiaire du stade dans la nuit du 21 au 22 mai 2022 -suite -

« Madame le Maire informe le Conseil du fait qu'elle vient de recevoir un courriel de Monsieur Frédéric Chevallier, Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Blois, l'informant faire délivrer aux deux Marcigaultais, auteurs du cambriolage du vestiaire du club de football une citation devant le Tribunal Correctionnel de Blois, pour vol aggravé. Le Conseil accueille donc avec satisfaction ce revirement d'attitude du Parquet, qui dans un premier temps avait décidé de classer sans suite la plainte déposée par la Commune. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance

Le Maire